TL954-9

Commission des droits de l'homme - Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités.
quarante-deuxième session

INTERVENTION DE PAX CHRISTI INTERNATIONAL SUR LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES
(point 6 de l'ordre du jour)

Monsieur le Président,

Ceux qui ont estimé particulièrement optimiste le rapport de M. Galindo Pohl sur la situation des droits de l'homme en Iran et s'en sont étonnés ont vu malheureusement leurs craintes confirmées le 24 avril 1990 lorsque le Dr Kazem Rajavi a été assassiné près de Genève. La police suisse s'est déclarée intimement convaincue qu'un ou des services officiels iraniens étaient directement mêlés à cet assassinat. L'accusation est trop grave pour n'avoir pas été exprimée sans de très solides éléments de preuves. Il convient dès lors de s'interroger, M. le Président, sur le crédit que peuvent avoir les assurances données par un gouvernement accusé d'une action de terrorisme d'Etat perpétrée dans le pays d'accueil de la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies et en liaison évidente avec les activités de cette dernière ? Le Représentant spécial de la Commission ne manquera pas, sans doute, d'avoir à l'esprit cet acte inqualifiable pour estimer la crédibilité de ses interlocuteurs lorsqu'il recueillera auprès des autorités iraniennes, les informations pertinentes pour son prochain rapport.

Le Moyen-Orient retient, ces jours, l'attention du monde entier. Mon organisation a toujours affirmé que le recours à la force des armes n'était pas la manière adéquate de résoudre les conflits mais elle constate que lorsque leurs intérêts économiques sont en jeux les grandes puissances sont plus promptes à engager les redoutables moyens dont elles disposent que lorsqu'il s'agit essentiellement de faire respecter les droits de l'homme. Un pays qui se distingue par la répression brutale de ses minorités et la violation systématique des droits de l'homme a été surarmé par d'autres qui sont prêts à le combattre aujourd'hui. Le Koweit doit être libéré au plus vite. Mais cela ne doit pas faire oublier que le Liban, les territoires palestiniens et une partie de Chypre sont aussi occupés par des armées étrangères. Sans engager la force militaire les grandes puissances ne disposent-elles pas de bien d'autres moyens pour faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité par de décisives pressions sur les divers occupants et mettre fin aux violations des droits de l'homme que leur présence entraîne ?

Nous partageons le souci légitime des pays qui ont des ressortissants au Koweit et en Iraq mais nous éprouvons aussi de l'inquétude pour la population kowetienne et pour les Iraquiens qui se trouvaient au Koweit au moment de l'invasion; beaucoup croyaient y avoir trouvé refuge et leur sort est entre autre particulièrement préoccupant.

Permettez-moi, M. le Président, de ne pas quitter le Moyen-Orient sans évoquer les souffrances d'un des peuples parmi les plus anciens de cette contrée. Vingt millions de Kurdes répartis dans quatre pays de la région sont partout - avec une intensité variable selon que fluctuent les relations qu'ont entre entre eux les Etats dont ils sont ressortissants - l'objet de persécutions dans leurs droits légitimes tels que l'usage de leur langue, l'expression littéraire, musicale et vestimentaire de leur culture, la possibilité de vivre sur leur terre. C'est actuellement en Iraq qu'ils sont le plus cruellement traités. Chacun a en mémoire l'insoutenable vision de femmes et d'enfants, gisant dans les rues, asphyxiés par les gaz toxiques répandus sur leurs villages. En plus de ces atrocités les Kurdes - comme d'ailleurs les chiites du Sud - sont massivement déportés et leurs villages rasés. Des déplacements de populations kurdes et des minorités de chrétiens syriaques sont imposées également en Turquie sur le modèle iraquien et partout sont signalés des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, de tortures, d'assassinats. Pour des raisons, que par courtoisie nous dirons n'avoir pas bien compris, la Commission, en février dernier, a décidé de ne rien décider à propos de l'Iraq. Pax Christi demande à la Sous-Commission et à ses membres s'ils n'estiment pas le moment venu d'envisager la nomination d'un rapporteur spécial pour les régions kurdes de Turquie, de Syrie, d'Iran et d'Iraq.

Le coup d'Etat du 30 juin 1989 au Soudan n'a en rien amélioré le respect des droits de l'homme dans ce pays ni les perspectives d'une solution négociée avec l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). La politique soudanaise s'aligne de plus en plus sur les thèses extrémistes du Front National Islamiste dont les Forces de défense populaires opèrent en toute liberté se livrant à des massacres et sévissant dans les centres de détention où la torture est de règle dans le traitement de prisonniers souvent arrêtés sans inculpation, puis incarcérés de longs mois sans jugement. Cette lamentable situation fait en outre obstacle à l'aide humanitaire, en particulier alimentaire, dont le peuple soudanais a un urgent, massif et dramatique besoin. Dans le même ordre d'idée il convient de rappeler les monstrueuses conséquences sur les populations civiles de la guerre qui dure depuis trente ans entre l'Ethiopie et les Erythréens.

Nous partageons l'avis de M. Joinet selon lequel l'Indonésie ne devrait pas craindre permettre le libre accès au Timor qu'elle occupe en violation du droit international. Permettez-nous, M. le Président de rappeler que Mgr Belo, Administrateur apostolique de Dili s'est adressé en février 1989 au Secrétaire général des Nations-Unies pour réclamer la mise en route du processus de décolonisation le plus normal et le plus démocratique qui soit : la consultation des Timorais eux-mêmes par un référendum sous contrôle des Nations-Unies. Aucun progrès n'a été noté dans cette voie. Le temps passe dans une trop grande indifférence internationale. Mgr Belo clame toujours, sans être entendu : "nous mourons comme peuple et comme nation". Mgr Belo n'est pas un Emir du pétrole et Timor le Koweit !

Un an de négociations au Sri Lanka se sont soldées par un échec et la guerre a repris avec son cortège d'atrocités. Selon des chiffres officiels 355.000 réfugiés ont fuit les combats depuis mai dernier. Pax Christi qui dénonce la violence d'où qu'elle vienne n'ignore pas celle des Tigres de l'Eelam tamoul mais il est évident que celle délibéremment appliquée par la puissance publique et par des groupes para-militaires doit être dénoncée sans la moindre complaisance. L'armée a reçu "carte blanche" du Président Premadasa pour réduire la rébellion. On sait ce que cette expression veut dire; les nombreuses informations reçues journellement confirment hélas les craintes les plus pessimistes. Le gouvernement Sri Lankais devrait être invité de façon pressante à protéger les prisonniers contre la torture, les exécutions dans les centres de détention et leur garantir un procès et un jugement équitables. L'ordonnance 55 FF devrait être immédiatement abrogée et des mesures énergiques prises contre les exécutions extra-judiciaires et les disparitions forcées. Enfin, avec la coopération des Nations Unies le dialogue est à reprendre entre les parties en conflit, c'est la seule issue convenable et réaliste.

Pour terminer, juste un mot encore M. le Président, pour rappeler l'existence précaire des onze minorités ethniques de Birmanie et la non reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Il en a été encore peu question à la Sous-Commission. Il faut souhaiter que le nouveau gouvernement accepte de négocier avec leurs repésentants.

Merci, M. le Pésident.

Jacques Vittori

Intervention du 16 août 1990. Genève

==========

PAX CHRISTI INTERNATIONAL 174, Plantin en Moretuslei 2018 Anvers Belgique

Représentant permanent à Genève : Jacques Vittori
assistante : Hilda Bürer
case postale 1942 1211 Genève 1 Mont-Blanc